



Comment saisir un juge des affaires familiales

Par **maxwill**, le **01/10/2008** à **10:02**

bonjour je souhaiterai saisir un JAF mais je dois demander l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat nommé d'office, par quoi dois-je commencé saisir le JAF puis faire ma demande d'aide ou faire ma demande d'aide puis saisir le JAF avec mon avocat merci de votre réponse

Par **lawyer 57**, le **01/10/2008** à **10:47**

Bonjour,

D'abord choisissez un avocat dans le barreau du TGI à saisir, ensuite prenez un rendez vous pour lui exposer l'affaire, et demandez lui s'il accepte d'intervenir en A.J.

Si c'est ok (ce qui devrait être le cas), il vous donnera un formulaire de demande d'A.J. à compléter.

une fois la décision prise sur votre demande d'A.J., il lancera la procédure.

Voilà

C'est pas compliqué ne vous inquiétez pas.

Bonne journée.

Par **maxwill**, le **01/10/2008** à **12:15**

Je vous remercie, comme j'habite à plus de 500 km du TGI compétent je vais donc envoyer

ma demande d'aide juridictionnelle car je ne connais pas d'avocats sur Créteil 94 et je ne peux multiplier les déplacements, en tout cas votre réponse m'a fait du bien. Encore merci.